

Bruxelles, le 18 septembre 2023
(OR. en)

12435/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0240(BUD)

BUDGET 23

EXPOSÉ DES MOTIFS

Objet: Projet de budget rectificatif n° 3 au budget général pour 2023: mise à jour des recettes (ressources propres) et autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs: position du Conseil du 18 septembre 2023

I. INTRODUCTION

Le 3 juillet 2023, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 au budget général pour 2023 concernant une mise à jour des recettes (ressources propres) et d'autres éléments spécifiques liés aux dépenses¹.

Cette proposition a pour but de mettre à jour le volet des recettes du budget afin de tenir compte des évolutions les plus récentes concernant:

- les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2023, approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 25 mai 2023;
- la mise à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni, les amendes et autres.

¹ Doc. 11360/23.

En outre, le PBR n° 3/2023 comprend les éléments spécifiques suivants qui sont liés aux dépenses:

- des ajustements concernant la mise en place et le financement pour 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense établi par l'action de soutien à la production de munitions (ASAP);
- des ajustements concernant le financement du règlement européen sur les semi-conducteurs² pour 2023 à la suite de l'accord politique conclu entre le Parlement européen et le Conseil le 18 avril 2023;
- l'annulation de crédits de la ligne de réserve pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), en raison de retards dans les négociations avec trois pays tiers (Maroc, Liberia et Îles Salomon);
- le renforcement du budget du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) afin de couvrir des coûts supplémentaires liés au loyer à verser au Parlement européen.

Globalement, l'incidence nette du PBR n° 3/2023 sur les dépenses correspond à une augmentation de 54,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et à une diminution de 190,9 millions d'EUR en crédits de paiement.

II. CONCLUSION

Le 18 septembre 2023, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 3 au budget général 2023, comme indiqué dans l'annexe technique figurant à l'addendum 1 du présent exposé des motifs.

² Doc. 6170/22 (COM(2022) 46 final).